



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE LA VALEUR FONCIÈRE
POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour les années 2025, 2026 et 2027, a été déposé à mon bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2025 ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
7 RUE POLYVALENTE C.P. 307
GRACEFIELD (QC)
J0X 1W0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2024-400 de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;

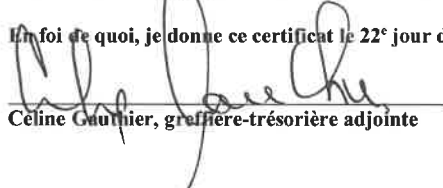
DONNÉ A LAC-SAINTE-MARIE, ce 22^e jour d'octobre 2024

Céline GAUTHIER
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal que l'avis public de promulgation concernant le règlement numéro 2024-03-001 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 18 avril 2024 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 22^e jour d'octobre 2024.


Céline Gauthier, greffière-trésorière adjointe